

## **La Banque Postale ne doit pas devenir la victime expiatoire de DEXIA**

M. Baroin, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie rencontre aujourd'hui son homologue belge M. Reynders. Leurs deux pays sont confrontés aux difficultés récurrentes liées à la gestion aventureuse et opaque de leur banque commune, DEXIA. Impérite qui a déjà coûté, outre une débâcle boursière de -85%, 6 milliards d'euros d'injection de capital. Après la recapitalisation, la désertion : DEXIA cherche maintenant à se défaire de 80 milliards de créances à dont 25 milliards sont toxiques à qu'elle détient sur les collectivités locales. Parmi ces dernières, des milliers se retrouvent, par manque de discernement ou confiance excessive, étranglées par des taux d'intérêts variables et usuraires. La Fédération Force Ouvrière de la communication réaffirme que La Banque Postale n'a pas à jouer le rôle de SAMU de DEXIA. FO rappelle que La Banque Postale a déjà du, en janvier dernier, souscrire « volontairement » pour 3 milliards d'obligations auprès de DEXIA, en mal de liquidités. Pour quelle efficacité et quel rendement ? La vocation de La Banque Postale n'est pas de devenir à associée ou non dans cette galère avec la CDC à une structure de défaillance, portant le fardeau d'un portefeuille à la fois dévalué et douteux, source de pertes et de conflits avec les débiteurs. Cet héritage forcé, fruit d'un échec européen symptomatique, détournerait La Banque Postale de son rôle essentiel de banque de détail au service de tous. Il mettrait en péril l'ensemble du Groupe La Poste, qu'il s'agisse de qualité de service ou de niveau de l'emploi. Force Ouvrière Communication estime que si La Banque Postale, dans le cadre de son plan de développement et de ses missions de service public, doit s'engager dans l'aide aux collectivités territoriales, c'est à une double condition : d'une part ne pas endosser des créances en cours mais initier son offre propre ; d'autre part définir des crédits correspondant à l'éthique du service public, c'est-à-dire transparents et répondant à des critères acceptables pour l'emprunteur comme pour le prêteur.

*Paris, le 3 octobre 2011*  
*Le Secrétaire général FO Com*  
**Jacques DUMANS**